

Collection

Working
paper

**Année européenne 2010 de lutte contre
la pauvreté et l'exclusion sociale**

*Analyse des enjeux de la Présidence
Belge et du contexte institutionnel
européen*

Par Emilie Tack

Janvier 2010

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Les Cahiers de la Solidarité n°23, série responsabilité sociétale des entreprises et diversité, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier de la Solidarité hors-série, 2010.

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°22, 2009.

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, n°21, 2009

Tiphaine Delhommeau, **Alimentation : circuits courts, circuits de proximité**, Série développement durable et territorial, n° 20, 2009.

Charlotte Creiser, **L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique**, Série développement durable et territorial, n° 19, 2009.

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, série Développement durable et territorial, n° 18, 2009.

Thomas Bouvier, **Construire des villes européennes durables**, tomes I et II, Série développement durable et territorial, n° 16 et 17, 2009.

Europe, énergie et économie sociale, Série développement durable et territorial, n° 15, 2008.

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 14, 2007.

Séverine Karko, **Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives**, Série Développement durable et territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007.

Sophie Heine, **Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, **Libéralisation des services et du secteur associatif**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 9, 2007.

Annick Decourt et Fanny Gleize, **Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques**, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 8, 2006.

Éric Vidot, **La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?** Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 7, 2006.

Anne Plasman, **Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, **Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts**, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 5, 2004.

Anne Plasman, **Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, **La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles**, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 1, 2004.

Introduction – les divers enjeux de l'Année européenne 2010, vers une meilleure analyse des politiques publiques européennes pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans le cadre de son agenda social 2005–2010, la Commission propose de proclamer 2010 « l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », afin de réaffirmer et de renforcer l'engagement politique initial pris par l'UE lors du lancement de la stratégie de Lisbonne, dans le but de donner « *un élan décisif à l'élimination de la pauvreté* »¹. La décision relative à l'Année européenne 2010, adoptée par le Parlement européen et le Conseil, a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* L 298 du 7.11.2008². Selon le service de lutte contre la pauvreté en Belgique, le but de cette année européenne est « *de faire de la lutte contre la pauvreté une affaire de tous* ». Il s'agit d'une part de montrer que l'Union européenne s'engage dans l'inclusion sociale des démunis et d'autre part, de changer les perceptions des citoyens européens sur la pauvreté dans l'UE.

2010 est une année charnière pour l'Union européenne, à la croisée des chemins entre année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, fin de l'échéance fixée par la stratégie de Lisbonne pour l' « éradication de la pauvreté », renouvellement de la Méthode ouverte de coordination (MOC), actualisation de la stratégie européenne sur l'inclusion sociale et enfin, renforcement de l'agenda social renouvelé. Ce moment crucial constitue l'occasion de faire un bilan sur les actions entreprises par l'UE : à la fois en matière de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais aussi sur les réformes nécessaires à la mise en œuvre du progrès sociétal. L'Union européenne et ses États membres sont résolument engagés à agir contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Notamment en redonnant la parole aux personnes en situation de pauvreté et en favorisant la participation des acteurs locaux de la lutte contre la pauvreté, appuyée par une meilleure stratégie de communication globale pour l'Année européenne 2010.

2010 est enfin une année fondamentale pour la Belgique qui (re)prend la Présidence de l'Union européenne. Dans la continuité des conclusions du sommet de Laeken en décembre 2001, la Belgique souhaite assurer une continuité dans ses engagements européens de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale³.

Du fait de ce triple contexte, l'Année européenne 2010 constitue un « moment clef » pour la mise en œuvre d'un changement en profondeur en matière de politique sociale. Et ce d'autant plus du fait de la récente mise en œuvre du Traité de Lisbonne, du double changement institutionnel au Parlement européen et à la Commission européenne et enfin de l'accession très probable d'un Commissaire Hongrois⁴ à la tête de la Direction Générale Emploi, Affaires sociales et égalité des genres, pays prenant la présidence tournante (spécialisée) de l'Union européenne après la Belgique, au premier semestre 2010.

¹ Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)
- Document-cadre stratégique - Priorités et orientations pour les activités relatives à l'Année européenne 2010
<http://2010againstopoverty.ec.europa.eu>

² JO L 298 du 7.11.2008, p. 20.
http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=326.

³ http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/68779.pdf (cf annexe n°3).

⁴ M. Lazslo Andor

Pourquoi cette Année européenne 2010 ?

La pauvreté et l'exclusion portent atteinte à l'exercice des droits fondamentaux, au bien-être des individus et à leur faculté de participer à la vie de la société, et par voie de conséquence hypothétique, au développement durable de l'Europe, tant sur la plan économique, que social et environnemental. Une société inclusive est en effet au cœur du projet européen, tel qu'il est défini aujourd'hui dans le Traité de Lisbonne. L'Union et ses Etats Membres veulent donc réaffirmer l'importance de la responsabilité collective dans la lutte contre la pauvreté, ce qui engage non seulement les décideurs, les intervenants des secteurs public/privé, mais aussi la société civile. L'Année européenne s'attachera à donner la parole à ceux qui vivent au quotidien la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à quatre objectifs principaux :

- Reconnaître le droit fondamental des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à vivre dans la dignité et à prendre une part active dans la société ;
- Accroître l'adhésion du public aux politiques d'inclusion sociale, en soulignant la responsabilité collective et individuelle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en favorisant l'engagement de tous les acteurs publics et privés;
- Promouvoir une plus grande cohésion dans la société et faire en sorte que nul ne doute des avantages que comporte, pour tous, une société sans pauvreté;
- Renouveler l'engagement de l'UE et des Etats membres de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et y associer tous les niveaux de pouvoir.

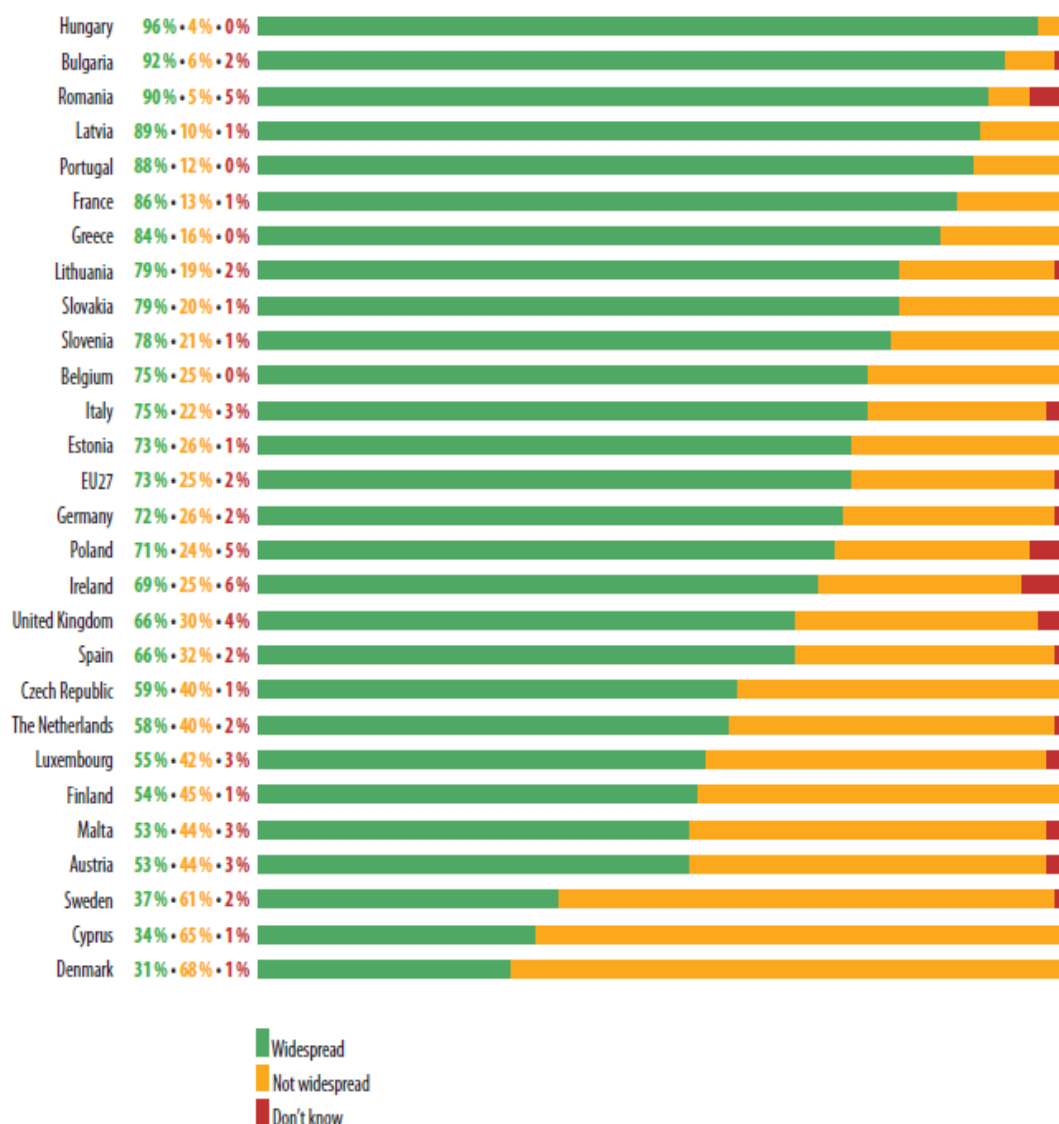
Des perceptions différentes de la pauvreté en Europe

80 Millions d'européens, soit 16% de la population de l'Union européenne vivent en situation de pauvreté⁵ ; Selon l'étude eurobaromètre sur la pauvreté et l'exclusion sociale 2009, les perceptions des européens quant à la pauvreté varient fortement.

- Selon 24% des personnes interrogées, une personne est pauvre lorsque ses ressources sont si limitées qu'elle ne peut pas s'intégrer pleinement à la société dans laquelle elle vit ;
- 22% des personnes interrogées perçoivent au contraire la pauvreté comme l'impossibilité de subvenir aux besoins basiques ;
- 21% perçoivent la pauvreté comme la dépendance aux autorités publiques ou organismes de charité ;
- 18% pensent que la pauvreté est mesurable par un revenu mensuel inférieur au solde de pauvreté ;
- 73% des personnes interrogées pensent que la pauvreté dans leur pays est généralisée. Toutefois, la même perception de la généralisation de cette pauvreté diffère grandement d'un pays à l'autre.

⁵ Eurobarometer survey on poverty and social exclusion, 2009

I would you say that poverty in (OUR COUNTRY) is ...?



Traduction :

Pensez-vous que la pauvreté dans votre pays est⁶ ?

Généralisée (widespread)

Non généralisée (not widespread)

Pas de réponse (Don't know).

⁶ Etude eurobaromètre sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2009

I. Les initiatives de la Commission européenne et des différents acteurs européens pour l'année européenne 2010

A. Les politiques européennes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

1. Le concept d'année européenne

L'idée des « Années européennes » a été mise en place en 1983 par la Commission européenne. Le principe est de mettre en évidence un thème particulier et de le décliner dans les divers domaines des politiques européennes tout au long de l'année. Le but est d'informer, de sensibiliser les citoyens européens et les États et de nouer le dialogue avec ceux-ci. C'est la Commission européenne qui, après avoir proposé le thème de l'année au Conseil des Ministres et au Parlement européen, est responsable de sa promotion auprès des citoyens européens, au travers de manifestations publiques⁷.

Après l'égalité de chances en 2007, le dialogue interculturel en 2008, la créativité et de l'innovation en 2009 et avant le volontariat en 2011 et la solidarité intergénérationnelle en 2012, 2010 sera l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sous présidence espagnole puis belge. Si la mise en œuvre du Traité de Lisbonne à partir du 1^{er} décembre 2009 assure la stabilité de la présidence du Conseil pour des périodes de deux ans et demi, il n'en demeure pas moins que le système des présidences tournantes demeure ad hoc et maintenu pour des formations spécialisées du Conseil. Raison pour laquelle les Présidences espagnole puis belge restent compétentes pour assurer le contenu de l'année européenne 2010 au niveau ministériel dans l'Union européenne.

Décentralisation et coordination seront les principes-clés de l'Année européenne 2010. Les activités proposées seront multiples et variées : campagnes d'information, initiatives innovantes, actions de solidarité créatives, rencontres, débats et conférences, ou encore organisation de concours mettant en relief des réalisations et des expériences réussies en rapport avec le thème de l'Année. La participation de la société civile et l'implication de toutes les parties prenantes seront essentielles. Un large éventail d'intervenants dont des organisations de la société civile et des organisations défendant les intérêts des personnes en situation de pauvreté, les partenaires sociaux, les autorités locales et régionales, seront associés à la conception et à la mise en œuvre de l'Année européenne. A l'échelon national, un programme sera élaboré qui adaptera les orientations communes définies au niveau européen aux enjeux et aux spécificités du pays. Les activités seront identifiées et mises en œuvre par un organisme national d'exécution désigné par les pays participants⁸.

Les pays participant à l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont élaboré un programme national en ligne avec les principes directeurs et les objectifs de l'Année, en collaboration avec l'organe national d'exécution (NIB).

⁷ « 2009, Année européenne de la créativité et de l'innovation, working paper série affaires sociales, février 2009, Think Tank européen Pour la Solidarité »

Ces programmes ont également été élaborés en coopération avec les parties prenantes dont des organisations de la société civile représentant les intérêts des personnes victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, des partenaires sociaux et des autorités locales et régionales.

Ces principes de décentralisation et de coordination sont au cœur des fondements de la méthodologie de l'Année européenne 2010 qui visent à impliquer les acteurs de terrain dans le processus de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Pour aller plus loin, l'Union européenne a aussi souhaité donner la parole aux personnes en situation de pauvreté.

2. Les actions de l'Union européenne en faveur de l'inclusion sociale, l'exemple des rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté

Depuis la Présidence Belge de l'UE en 2001, les rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté sont organisées chaque année par l'Etat Membre en charge de la Présidence tournante et la Commission européenne, avec le soutien d'EAPN⁹. Elles sont un moment privilégié de l'agenda européen et des affaires sociales, visant à redonner la parole aux personnes défavorisées. Initialement élaborées dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, dont l'objectif est l'éradication de la pauvreté d'ici à l'horizon 2010, les rencontres européennes ont aujourd'hui pour objet de contribuer à l'élaboration de la stratégie européenne post-2010 en matière de protection et d'inclusion sociale. Les 15 et 16 mai 2009, sous présidence tchèque¹⁰, s'est tenue la 8^{ème} rencontre des personnes en situation de pauvreté, organisée sous l'égide de la Présidence tchèque, par la Commission européenne et EAPN (European Anti-Poverty Network), avec pour thème : « *Where we live. What we need* ».

150 citoyens européens en situation de pauvreté se sont ainsi retrouvés à Bruxelles pour débattre, après de longs mois de préparation, des moyens de combattre l'exclusion sociale avec les décideurs européens et nationaux. Parmi les orateurs figuraient Vladimir Spidla, le commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Marian Hisek, l'adjoint au ministre du travail et des affaires sociales de la République tchèque et le président d'EAPN, Ludo Horemans. Les discussions se sont centrées autour de trois conditions de l'inclusion sociale que sont le logement, l'inclusion financière et l'accès aux services de base. Les principales revendications qui ont émané de la rencontre ont été : l'investissement dans des logements sociaux abordables, l'augmentation du salaire minimum et l'amélioration, tant au niveau de l'indemnisation que de sa durée, des allocations de chômage, l'allocation de moyens plus importants dans les Etats membres aux services de base que sont notamment les soins de santé, les transports en commun, l'accès durable à l'eau et l'énergie et l'enseignement.

⁹ EAPN : European Anti-poverty Network

¹⁰ <http://www.eu2009.cz/event/1/662/>

Le regard de la société civile ne manque pas de venir rappeler les priorités politiques à garantir pour les institutions européennes¹¹. En Belgique, près de 15% de la population belge dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 860 euros par mois pour un isolé et à 1805 euros pour un ménage (2 adultes et 2 enfants). Ce pourcentage est plus élevé qu'au sein des pays limitrophes (10% aux Pays-Bas et 13% en Allemagne et en France). En chiffres absolus, cela signifie qu'environ 1 470 000 Belges sont aujourd'hui en situation de pauvreté. Parmi les personnes les plus touchées figurent, sans surprise, les femmes, les isolés, les enfants et les personnes âgées. Près d'une personne de plus de 65 ans sur quatre est ainsi soumise à un risque de pauvreté en Belgique.

Pour devenir effectives, ces recommandations fondamentales doivent s'inscrire dans le contexte institutionnel et être reliées aux instruments préexistants utilisés par l'Union européenne dans le domaine des politiques sociales. 2010 est en effet une année charnière pour l'Union européenne, à la croisée des chemins entre année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, fin de l'échéance fixée par la stratégie de Lisbonne pour l'« éradication de la pauvreté », renforcement de la Méthode ouverte de coordination (MOC), et renforcement de l'agenda social renouvelé.

Fin de l'échéance fixée par la stratégie de Lisbonne: comment définir une nouvelle stratégie Post-Lisbonne avec une plus grande intégration de la politique économique avec la politique sociale et écologique pour confirmer l'engagement d'éradiquer la pauvreté ?¹²

Cette question est au cœur des débats européens actuels, dans le contexte d'une incertitude quant à la consultation de la société civile ou non sur le renouvellement de la stratégie de Lisbonne avant le printemps 2010¹³. Alors que la récession continue, les gouvernements nationaux et la Commission européenne réfléchissent sur le remplacement de la stratégie européenne globale pour la croissance et l'emploi, connue sous le nom de Stratégie de Lisbonne. La « croissance verte », l'innovation et l'éducation figureront parmi les nouvelles priorités européennes sur l'agenda qui sera révisé à un sommet européen sous présidence espagnole en mars 2010.

Le renforcement de la Méthode ouverte de Coordination

La MOC a été lancée lors du Conseil de Lisbonne de mars 2000 afin d'identifier et de promouvoir les politiques sociales les plus performantes. La [période 2003-2006](#) a été consacrée à préparer la rationalisation du processus. En 2008 la Commission propose un renforcement de la MOC sociale unique, conformément aux objectifs de l'agenda social renouvelé et aux conclusions du Conseil de mars 2008 en faveur d'une meilleure intégration des politiques économiques, sociales et de l'emploi. Le potentiel de la MOC peut être mieux exploité, afin d'atteindre les objectifs communs fixés en matière d'inclusion et de protection

¹¹ Think Tank européen Pour la Solidarité, « Construire ensemble une société Solidaire, l'utopie deviendra-t-elle réalité ? »
¹² « *L'Europe dans la mondialisation* », rapport préparé par Laurent Cohen-Tanugi, remis le 15 avril 2008 à Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi en France ;
« *Consultation des régions et des villes européennes sur une nouvelle stratégie pour le développement durable* », pour une stratégie de Lisbonne post 2010, Comité des Régions, octobre 2009

¹³ Le Manifeste de l'Alliance de printemps: « Pour une UE qui replace les peuples et la planète au centre ». http://www.springalliance.eu/images/sa_manen.pdf

sociale. Le renforcement de la méthode viserait à consolider les pratiques existantes et à définir de nouvelles orientations. Ceci en particulier pour l'adoption des objectifs politiques conjoints, et en interaction avec les recommandations de la Commission en matière sociale. De même, les États membres devraient fixer des objectifs quantitatifs afin de mieux cibler certains secteurs de la politique sociale (notamment la pauvreté des enfants, des travailleurs et des personnes âgées). Ces objectifs chiffrés seront basés sur des indicateurs sociaux, pouvant être différenciés par pays ou par groupes de pays. En utilisant la méthodologie de Lisbonne réactualisée, la MOC pourra mieux évaluer les résultats des réformes et les rendre plus visibles. L'élaboration des politiques sociales doit être plus largement fondée sur des données scientifiques et sur des indicateurs communs aux États membres; leur utilisation permet d'améliorer la réalisation des objectifs communs fixés dans le cadre de la MOC. Le Programme pour l'Emploi et la Solidarité Sociale (PROGRESS) permet de développer la collecte et l'analyse des données statistiques et la définition des indicateurs par rapport aux thèmes couverts par la MOC. La phase d'évaluation de la MOC devrait également favoriser l'apprentissage mutuel et le transfert de connaissance. Le programme PROGRESS peut servir d'outil de transfert d'expertise et d'expérience, dans le cadre de projets communautaires ou de formations en rapport avec le processus de la MOC sociale.

Enfin le dernier élément conjoncturel à prendre en compte dans l'analyse des politiques publiques européennes pour l'Année européenne 2010 est la **mise à jour de l'Agenda social renouvelé**, dont les orientations avaient été définies pour la période 2008/2010 afin d'appuyer la stratégie de Lisbonne¹⁴ autour de trois piliers: les opportunités, l'accès et la solidarité.

Pour ce faire, l'Union européenne doit innover dans la définition de ses cadres stratégiques, dans sa législation et dans sa façon de rapprocher les individus aux fins de l'échange de bonnes pratiques et de favoriser de nouvelles approches. Après avoir présenté le concept d'Année européenne et son organisation générale, ainsi que les enjeux d'un contexte institutionnel particulier en termes de redéfinitions stratégiques, il convient désormais d'analyser le rôle particulier que jouera la Belgique dans le cadre de sa présidence et de l'année européenne 2010.

II. Le rôle de la Belgique dans le cadre de l'année européenne 2010 et dans l'élaboration de la stratégie post-Lisbonne (2010/20)

A. Une gouvernance multi-niveaux

Le rôle de la Présidence Belge est fondamental en ce qui concerne une meilleure coordination des politiques sociales avec les différents Etats Membres, en particulier avec l'Espagne et la Hongrie, partie intégrante du trio des présidences.

¹⁴ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0412:FIN:FR:PDF>

1. Le fonctionnement du trio des présidences entre l'Espagne, la Belgique et la Hongrie

L'Espagne assurera la présidence tournante des formations spécialisées du Conseil au 1^{er} semestre 2010, la Belgique au deuxième semestre 2010 et la Hongrie au premier semestre 2011. Ces trois présidences forment un trio européen.

La coopération au sein du trio Espagne–Belgique–Hongrie (*EBH*), a été mise en place dès 2007. Le 24 septembre 2008, les Ministres délégués aux affaires européennes du trio *EBH* arrivèrent à un accord préliminaire sur les priorités communes à leurs présidences. Un accord similaire était conclu le 17 octobre à Budapest par les commissions aux affaires européennes des trois parlements nationaux, accord entériné le 5 novembre à Bruxelles par les Présidents de ces mêmes parlements. Les Ministres délégués aux affaires européennes se sont réunis régulièrement, en marge des réunions du Conseil 'Affaires générales et Relations extérieures' (GAERC), mais également de façon indépendante tous les deux mois. La Belgique, l'Espagne et la Hongrie, participant activement à ce processus, structurent de fait de plus en plus leurs préférences nationales à l'aune des priorités communes au trio. La Troïka présidentielle constituée par l'Espagne, la Belgique et la Hongrie débutera le 1^{er} janvier 2010 avec un logo et un programme politique commun. A l'agenda de la Troïka figureront :

- La Stratégie post-Lisbonne et l'agenda social renouvelé.
- La modernisation du système économique.
- L'énergie et le climat.
- La gestion durable et l'utilisation des ressources naturelles.
- L'agriculture et la pêche.
- La justice, la liberté et la sécurité.
- L'élargissement de l'UE et la politique extérieure.
- La réforme du budget et les perspectives financières, notamment au niveau des fonds structurels. En particulier, une nouvelle programmation du FSE interviendra en 2013.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les politiques sociales, les priorités des trois présidences se déclinent comme suit :

- Priorités de l'Espagne : révision de la stratégie de Lisbonne, renforcement de la compétitivité et création d'emplois¹⁵, égalité des genres ;
- Priorités de la Belgique : revenu minimum, pauvreté des enfants et lutte contre le sans-abrisme ;
- Priorités de la Hongrie : Pauvreté infantile, intégration des Roms, lutte contre la discrimination territoriale.

¹⁵ Groupe de réflexion de Felipe González
<http://www.euractiv.com/fr/avenir-europe/gonzalez-affiche-fortes-ambitions-groupe-rflexion/article-169557>

2. Les trois priorités de la présidence belge : revenu minimum, pauvreté infantile, sans-abrisme

Lors de sa Présidence et dans le cadre de l'Année européenne 2010, la Belgique souhaite mettre en avant trois grandes priorités : le revenu minimum et la protection sociale, le sans-abrisme et le logement, ainsi que la pauvreté des enfants, en particulier, la rupture du cercle vicieux de la pauvreté de génération en génération.

Première priorité : avancer au niveau du revenu minimum suffisant dans l'UE, dans le cadre de la Recommandation inclusion active¹⁶

La nécessité d'assurer des filets de protection sociale adéquats et suffisants s'est imposée de façon plus nette avec la crise économique et financière. La plupart des Etats membres de l'Union européenne ne parviennent pas à garantir un niveau de vie en accord avec l'idée de dignité humaine¹⁷, malgré l'existence de politiques de revenu minimum favorisant la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les politiques de revenu minimum sont plus efficaces lorsqu'elles sont utilisées, non pas uniquement en dernier recours et de façon urgente, mais en complément d'un système de protection sociale global et inclusif, reliant les bénéficiaires de cette aide vers le marché du travail. De plus, il existe trop souvent un manque de clarté sur la définition du revenu minimum, ainsi qu'un manque de transparence sur la manière dont les niveaux de paiements sont établis et mis à jour¹⁸.

En tant que moteur de changement social en Europe, le rôle de Présidence Belge est particulièrement important pour apporter des avancées en matière de revenu minimum suffisant dans l'Union européenne. L'adoption d'une directive sur le revenu minimum reste un objectif politique à long terme. Il s'agit d'inscrire dans les conclusions du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de la Présidence belge un paragraphe sur le renforcement du revenu minimum dans l'Union européenne et des éléments de benchmarking.

Deuxième priorité : mettre le problème de la pauvreté infantile au premier plan et développer des stratégies afin d'arrêter le phénomène de la pauvreté intergénérationnelle ;

La Belgique se situe en effet à la 10^{ème} place européenne après, dans l'ordre, la Finlande, le Danemark, Chypre, la Slovaquie, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Suède et l'Autriche avec 15,3% de risque de pauvreté en 2007 pour les enfants âgés de 0-17 ans, contre 15,3% en 2006. Le risque de pauvreté y était, en 2007, de 19,8% pour les enfants âgés de 0-2 ans, 16,9% entre 3 et 5 ans, 14,5% entre 6 et 11 ans et 17,6% entre 12 et 17 ans. Ces chiffres sont également en augmentation par rapport à 2006.¹⁹

Face à ces constats alarmants, la Belgique souhaite fixer des objectifs quantifiés pour l'éradication de la pauvreté infantile au niveau européen, ainsi que des objectifs à l'échelon national, appuyés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

¹⁶ Recommandations de la Commission européenne du 3 octobre 2008 sur l'inclusion sociale des personnes exclues du marché du travail (C(2008) 5737) ; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:307:0011:0014:EN:PDF>

¹⁷ Rapport de synthèse, préparé par le réseau européen des experts nationaux indépendants sur l'inclusion sociale, à l'attention de la DG emploi, affaires sociales et égalité des genres de la Commission européenne : « Politiques de revenu minimum dans les différents Etats Membres de l'Union européenne », par Hugh Frazer et Eric Marlier, CEPS (Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques), Luxembourg. Octobre 2009.

¹⁸ Rapport de synthèse : politiques de revenu minimum dans les différents Etats Membres de l'Union européenne, par Hugh Frazer et Eric Marlier, CEPS (Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques), Luxembourg. Octobre 2009.

¹⁹ Indicators to monitor child poverty and child well-being, rapport présenté le 28/10/2009 au sous-groupe indicateurs du Comité de Protection sociale.

Troisième priorité : mettre les thématiques « logement et sans abris » à l'agenda de l'UE en créant un consensus européen sur la définition et les termes qualitatifs/quantitatifs du sans-abrisme.

En Belgique, le nombre de personnes sans domicile est évalué à 17.000, selon la fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abri (Feantsa)²⁰. Leur nombre réel est plus élevé : ni la Belgique, ni l'Union européenne ne disposent d'un recensement officiel des personnes sans abri et sans domicile, même si la Belgique a déjà entamé ce processus dans le cadre du programme fédéral Agora²¹.

La Belgique s'engage à contrecarrer l'un des problèmes majeurs en matière de politique de logement (la définition commune du sans-abrisme) en demandant que soit effectué un recensement des personnes sans-abri. Ceci permettrait d'arriver à une connaissance globale de ce phénomène en Europe. Elle souhaite aussi renforcer la déclaration écrite du Parlement européenne visant à mettre fin au sans-abrisme de rue²². Cette dernière invite en effet (111/2007) :

- La Commission à établir une définition cadre européenne du sans-abrisme ;
- Le Conseil à prendre un engagement à l'échelle européenne en vue de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2015 ;
- Les Etats membres à concevoir leurs « plans d'urgence hivernaux » dans le cadre d'une stratégie plus large de lutte contre l'exclusion liée au logement.

Autre priorité transversale, impliquer la société civile et donner une tribune aux organisations où les pauvres ont la parole : réunions décentralisées, site web, conférences EAPN, réseaux pauvreté, notamment dans le cadre de la neuvième rencontre des personnes en situation de pauvreté.

B. Décentralisation et participation : la collaboration avec le service de lutte contre la pauvreté

En Belgique, le comité d'accompagnement 2010 de l'organe national d'exécution (National Implementation Body)²³ propose d'articuler les activités autour d'un axe central pour l'Année européenne 2010: « *La lutte contre la pauvreté, c'est l'affaire de tous* »²⁴. La Commission d'accompagnement du Service sert de lieu permanent de concertation (y sont représentés : les partenaires sociaux, les mutuelles, les CPAS, les associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent et les responsables politiques au niveau fédéral, régional et communautaire). Elle est élargie à quelques acteurs, dans la perspective 2010 : Fondation Roi Baudouin, observatoire social européen (OSE asbl, centre de recherche, d'études et d'actions dans le domaine social et de l'emploi en Europe), Institut pour l'égalité

²⁰ Logement et précarité énergétique : 12 propositions européennes d'avenir ; <http://www.pourlasolidarite.be/Logement-et-precarite-energetique?lang=fr&retour=y>

²¹ AGORA est un programme permanent gérée par la Politique scientifique fédérale belge dont le but est de constituer, d'améliorer et/ou de valoriser les données socio-économiques http://www.belspo.be/belspo/agora/index_fr.stm

²² Déclaration 111/2007 du 22 avril 2008

²³ L'organe national d'exécution pour la Belgique est le service de lutte contre la pauvreté <http://www.luttepauvrete.be/>

²⁴ Programme national d'action pour la Belgique, année européenne 2010, Mai 2009 <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=808&langId=fr>

entre les femmes et les hommes (service public), Service public de programmation (SPP) intégration sociale et Réseau belge de lutte contre la pauvreté. La représentante de la Belgique au Comité Consultatif participera également à la Commission d'accompagnement 2010. Cette Commission joue donc un rôle central dans le processus de concertation.

C. Le rôle des régions belges dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 25

En 2007²⁶, le taux de risque de pauvreté en Belgique était de 15,2%, avec de fortes différences régionales puisque ce taux est de 11% en Flandre, 19% en Wallonie et de 28% en Région de Bruxelles-Capitale. Ces chiffres seraient bien plus élevés s'ils étaient établis sans tenir compte des transferts sociaux ; le système de sécurité sociale belge est performant. Les allocations (pensions exceptées) réduisent le pourcentage de risque de pauvreté avant transferts de 46% (UE 25 : 39%). Cependant, en ce qui concerne le niveau des allocations sociales, l'on constate que la plupart des allocations sociales minimales (sécurité sociale et aide sociale) se situent sous le seuil de risque de pauvreté.

Région flamande

La Flandre envisage la lutte contre la pauvreté comme une politique transversale et accorde une grande importance à la participation citoyenne et la concertation. Tout ministre doit tenir compte de cette matière dans son champ de compétence (économie, agriculture,...)

Deux groupes-cibles ;

- Les enfants et leur famille (19% des enfants vivent dans des familles pauvres en Belgique et 13,11% en Flandre).
- Les personnes âgées.

Participation des stakeholders : EAPN assure le suivi du processus mais le monde scientifique et les partenaires sociaux sont également invités à s'impliquer (cf. décret flamand sur la consultation de la société civile).

Bruxelles : La Région flamande souhaite avoir une action plus particulière à Bruxelles et au niveau interfédéral, notamment en matière de médiation de dettes et de crédit à la consommation, dans le cadre d'un rapport de complémentarité/réciprocité et de participation des personnes en situation de pauvreté.

Région wallonne

La Région wallonne approche la lutte contre la pauvreté en termes de cohésion sociale et d'accès de tous aux droits fondamentaux, afin d'aboutir à des actions positives. Outils :

- Un inter-cabinet permanent (8 cabinets).
- Le service du Secrétariat général qui joue un rôle transversal.
- Le rapport sur la cohésion sociale qui examine l'accès aux droits fondamentaux.
- L'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique).
- L'inventaire des mesures adoptées.

²⁵ cf. compte-rendu de la réunion du groupe de travail « actions » du PAN Inclusion Belgique, 13 octobre 2009.
²⁶ Enquête EU-Silc 2007/revenus 2006

- Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui permet de confronter la réalité avec les mesures politiques en vue d'aboutir à des recommandations.

Par ailleurs, un nouvel instrument a vu le jour, à savoir le plan de cohésion sociale. Il s'agit d'un dispositif qui favorise l'accès aux droits fondamentaux et auquel participent 48 communes (21 millions d'Euros + cofinancement régional). Un plan habitat permanent est également en cours jusqu'à fin 2012. Il porte notamment sur un accueil concerté pour les gens du voyage. La lutte contre la pauvreté est donc prise en compte à la fois dans les politiques structurelles verticales et dans les politiques transversales.

III. Le rôle de la société civile dans l'Année européenne 2010

Le rôle de la société civile est particulièrement important en ce qui concerne la bonne mise en œuvre de l'Année européenne 2010. Quels sont les moyens utilisés par l'Union européenne pour l'impliquer davantage ?

Il s'agit avant tout de mener une campagne de communication décentralisée et globale, d'organiser des événements culturels fédérateurs tels qu'une *Art exhibition* et d'appuyer les Etats membres par le cofinancement d'appels à projets.

- L'Année européenne 2010 est bâtie autour d'une campagne d'information et de communication européenne qui vise à impliquer de façon active les stakeholders et de créer des synergies actives. Cette campagne comporte un logo commun et un site internet, des outils de mise en réseaux sociaux, des publications, des vidéos et des instruments de communication (tels que des posters), une série de conférences clefs, une exposition artistique et un concours de journalisme.

Chaque campagne et événements clefs sont accompagnés par des couvertures presse et une implication des Ambassadeurs de l'Année européenne 2010. *Inter alia*, la campagne de communication de l'Année européenne 2010 vise à donner aux acteurs nationaux et locaux la possibilité de s'approprier le logo de l'Année européenne pour leurs séminaires, tables rondes, actions de sensibilisation, expositions, études, conférences. De même, les activités en liaison avec l'Année européenne 2010 organisées au niveau local seront annoncées sur le calendrier des événements annoncées sur le site de l'Année européenne 2010.



Des événements culturels fédérateurs seront également mis en œuvre en partenariat avec la Société civile, tels qu'une *Art exhibition*, visant à rassembler des artistes avec des personnes en situation de pauvreté pour créer des œuvres porteuses de sens ;

En ce qui concerne la mise en œuvre de projets en rapport avec l'Année européenne, un cofinancement et prévu, notamment en Belgique où des appels ont été coordonnés par l'organe d'exécution national, à savoir le service de lutte contre la pauvreté²⁷, dans le cadre du programme national d'action.



²⁷ http://www.luttepauvrete.be/explication_appel2010_FR.pdf

Conclusion

L'approche belge est souvent citée comme exemplaire en matière d'élaboration des programmes d'actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle valorise en effet la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques. La démarche holiste adoptée pour l'analyse des problématiques permet de reconnaître que la pauvreté relève d'un faisceau de causes multiples (santé, emploi, logement, services sociaux, enseignement...)²⁸. Le risque néanmoins des années européennes est d'une part, l'indifférence du grand public et d'autre part, l'absence de résultats politiques concrets derrière la vitrine européenne lisse et politiquement correcte. C'est pourquoi, le Think Tank européen Pour la Solidarité se mobilise pour que cette Année européenne 2010 représente enfin un véritable levier vers une société plus solidaire. Il se met ainsi au service des autorités belges pour contribuer à construire, diffuser et soutenir les revendications en faveur d'une Europe plus sociale et se veut également une courroie de transmission entre le monde associatif et les décideurs politiques. Pour la Solidarité insiste également sur le rôle fondamental des médias en tant que rôle central dans la lutte contre la pauvreté²⁹.

Face à cette situation, dans le cadre de l'Année européenne 2010 et de sa Présidence, la Belgique se trouve à plus d'un titre en situation stratégique pour transformer l'essai en posant des jalons en faveur du renforcement du rôle de l'Union européenne en matière de politiques sociales et pour que l'opinion publique, la presse et l'ensemble des décideurs prennent conscience que la lutte contre la pauvreté est fondamentale pour assurer l'avenir de nos sociétés. La pauvreté représente, en effet, un déni des droits fondamentaux des personnes qui en sont touchées et, qu'il s'agisse de la violence urbaine, de l'obésité, de la drogue ou de l'égalité entre hommes et femmes, nombre de problèmes de société sont en étroite relation avec elle.

²⁸ Think Tank européen Pour la Solidarité, « Construire ensemble une société Solidaire, l'utopie deviendra-t-elle réalité ? »
²⁹ Conférence La pauvreté: entre perceptions et réalités – le défi de la communication», organisée à Bruxelles le 29/10/09 par la Commission européenne a rassemblé les principaux médias et parties intéressées dans le but d'examiner comment les professionnels de la communication et les médias peuvent jouer un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=637&newsId=625&furtherNews=yes>

Pour en savoir plus :

Think Tank européen Pour la Solidarité : www.pourlasolidarite.eu

Année européenne de lutte contre la pauvreté : www.2010againstpoverty.europa.eu/

Recommandations de la Commission européenne du 3 octobre 2008 sur l'inclusion sociale des personnes exclues du marché du travail (C(2008) 5737) :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:307:0011:0014:EN:PDF>

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 2 juillet 2008 intitulée « ***Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale: renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale*** » [COM(2008) 418 final – Non publié au Journal officiel].

http://eurlex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2008&nu_doc=418

Plan national d'action pour la Belgique, mai 2009 :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=808&langId=fr>

Organe national d'exécution/ NIB Belgique : Service de lutte contre la pauvreté

<http://www.luttepauvrete.be/>

ATD Quart Monde Belgique : <http://www.atd-quartmonde.be/>

ANNEXE 1 / Calendrier des grands évènements en Belgique...

...pour l'année 2010

- **21 janvier** : cérémonie d'ouverture organisée par la présidence espagnole à Madrid + Cérémonie spécifique à la Belgique ;
- **29 janvier** : en Flandre, activité préparée par le Vlaams Netwerk sur les accords de Lisbonne ;
- **Date à préciser** : séminaire sur les indicateurs de bien-être des enfants organisé par l'Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté Française ;
- **26 et 27 mars** : en Wallonie, activité sur le logement et le sans-abrisme préparée par le Réseau wallon ;
- **Avril** : activité relative aux personnes âgées, préparée par la Fondation Roi Baudouin (FRB).
- **Mai 2010** : 9ème rencontre des personnes en situation de pauvreté, sous présidence espagnole ;
- **date à préciser** : colloque sur le thème : « *comment les politiques culturelles contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », organisé par la Communauté française ;
- **Juillet 2010** : conférence pauvreté infantile (FRB, UNICEF et entités fédérées) avec l'implication des enfants pauvres eux-mêmes ;
- **14 au 17 Octobre 2010** ; Table ronde pauvreté sur le revenu minimum et la stratégie post-Lisbonne, suivie d'une réunion des ministres compétents pour la lutte contre la pauvreté ;
- **17 octobre**, journée mondiale du refus de la misère : rassemblement sur la dalle commémorative des victimes de la misère qui se trouve sur l'esplanade du Parlement européen : au cours de cet événement, organisé par ATD Quart Monde Belgique en lien avec des partenaires belges et d'autres branches européennes du mouvement international ATD Quart Monde, un message sera apporté par des jeunes.
- **Fin octobre** : colloque européen sur le thème « comment les politiques culturelles contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », organisé par la Communauté française/Services de la Jeunesse et de l'Education permanente.
- **Automne** : activité concernant le changement climatique sous l'angle de la justice sociale, préparée par la Fondation Roi Baudouin
- **Automne** : séminaire organisé par la Flandre en collaboration avec la FRB, et si possible avec les autres Régions et Communautés : mettre fin à la pauvreté des enfants
- **Automne** : activité concernant la manière dont les acteurs régionaux et locaux peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté des enfants, en s'inspirant des bonnes pratiques et en utilisant les méthodes existantes (monitoring, examen par les pairs, coordination ouverte, rapport et évaluation). Elle sera préparée par la Vleva (agence de liaison Flandre - Europe)
- **12 novembre** : à Bruxelles, activité relative à l'emploi préparée par les réseaux de lutte contre la pauvreté.
- **20 novembre** : activité relative à la pauvreté des enfants préparée par la FRB, l'Unicef et le SPP intégration sociale
- **début décembre** : séminaire européen sur l'accès des jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité, organisé par la Communauté française/Bureau
- **10 décembre 2010** : Conférence de consensus sans abri (FEANTSA + front commun SDF).
- **Mi-décembre 2010** : Evénement de clôture année européenne 2010.

pour l'année 2011

- Evaluation de l'année européenne 2010 et rapport final par chaque Etat Membre
- Paiements finaux de l'année européenne (mars 2011)
- Etats Membres et Commission : continuer à construire à partir de la dynamique créée par l'année européenne 2010 pour transformer l'inclusion sociale en actions concrètes.
- Rapport final et global de l'année européenne³⁰. Avant le 31 décembre 2011, la Commission devra soumettre un rapport au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur la mise en œuvre, les résultats et le bilan global des actions apportées par l'année européenne 2010. Le rapport fournira aussi des informations sur la façon dont la question du genre a été abordée dans les activités de l'année européenne et dans quelle mesure l'année européenne a bénéficiée aux individus ou groupes se trouvant dans des situations de vulnérabilité.³¹

³⁰ European Year for combating poverty and social exclusion (2010). Strategic Framework Document. European commission. Employment, Social Affairs and Equal Opportunities DG, Brussels, 16/11/2008
www.2010againstopoverty.eu

³¹ Décisions adoptées conjointement par le Parlement Européen et le Conseil. Décision n°1098/2008/EC du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2008 sur l'année européenne pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010).
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:298:0020:0029:EN:PDF>

ANNEXE 2

Budget européen/ budgets nationaux

- L'Année européenne 2010 est dotée d'un budget d'au moins 26 millions d'euros, dont 17 millions d'euros provenant de l'Union européenne. Des financements privés peuvent s'y ajouter.
 - L'Etat fédéral et les entités fédérées se sont engagés à cofinancer à 50% l'année européenne. La clé de répartition des contributions de chacun est celle utilisée dans l'accord de coopération du 5 mai 1998 relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté.
- | | |
|------------------------------|------------------|
| • Financement EU..... | 307.329 € (50%) |
| • Financement Belgique | 307.329 € (50%) |
| • Total..... | 614.658 € (100%) |

Clé de répartition entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés

- | | |
|--|---------------------|
| • Etat fédéral..... | 230.496,75 € (75%) |
| • Région/Communauté flamande..... | 43.026,06 € (14%) |
| • Région wallonne..... | 26.122,97 € (8,5%) |
| (+ Communauté française et Communauté germanophone) | |
| • Commission communautaire commune (Bruxelles)..... | 7.683,23 € (2,5%) |
| • Total..... | 307.329,00 € (100%) |

En ce qui concerne l'Etat fédéral, 60% des 75% sont pris en charge par le département de l'Intégration sociale ; 40% par les autres départements

ANNEXE 3

Conclusions de la Présidence Belge, Conseil européen de Laeken, 14 et 15 décembre 2001³²

Emploi

23. La stratégie de Lisbonne a pour but de permettre à l'Union de retrouver les conditions du plein emploi. Il faut accélérer les efforts pour atteindre, d'ici 2010, le taux d'emploi de 70% agréé à Lisbonne. Cela doit être le premier objectif de la stratégie européenne de l'emploi. Les partenaires sociaux ont exprimé lors du sommet social du 13 décembre 2001 leur volonté de développer le dialogue social en élaborant ensemble un programme de travail pluriannuel avant le Conseil européen de fin 2002. Ils ont également insisté sur la nécessité de développer et de mieux articuler la concertation tripartite sur les différents aspects de la stratégie de Lisbonne. Il a été convenu qu'un tel sommet social se tiendra désormais avant chaque Conseil européen de printemps.

24. Le Conseil européen souscrit à l'accord obtenu au Conseil sur les lignes directrices pour l'emploi 2002, les recommandations individuelles adressées aux États membres et le rapport conjoint sur la situation de l'emploi. Ces décisions témoignent de la volonté de l'Union, malgré le ralentissement économique mondial, de poursuivre ses efforts de réforme structurelle du marché du travail ainsi que ses objectifs en matière de plein emploi et de qualité de l'emploi.

Concrétiser le modèle social européen

25. Dans le domaine de la législation sociale, le Conseil européen note avec satisfaction l'accord politique entre le Conseil et le Parlement européen sur la directive "information-consultation des travailleurs" et l'accord politique du Conseil sur une position commune sur la directive "protection des travailleurs en cas d'insolvabilité de l'employeur". Il insiste sur l'importance de prévenir et de résoudre les conflits sociaux, et tout particulièrement les conflits sociaux transnationaux, par des mécanismes volontaires de médiation sur lesquels la Commission est invitée à présenter un document de réflexion.

26. Le Conseil européen prend note avec satisfaction des conclusions du Conseil ainsi que du rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur les services d'intérêt général, qui feront l'objet d'une évaluation, au niveau communautaire, au regard de leurs performances et de leurs effets sur la concurrence. Le Conseil européen encourage la Commission à établir un cadre d'orientation pour les aides d'État aux entreprises chargées de missions de services d'intérêt général.

27. Le Conseil européen note avec intérêt la prise en compte du principe d'égalité homme/femme dans les grandes orientations de politique économique et dans le partenariat euro-méditerranéen, ainsi que la liste d'indicateurs sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

³² http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/68779.pdf

28. Le premier rapport conjoint sur l'inclusion sociale et la définition d'un ensemble d'indicateurs communs constituent des éléments importants de la politique définie à Lisbonne pour éradiquer la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale, en ce compris la santé et le logement. Le Conseil européen insiste sur la nécessité de renforcer l'appareil statistique et invite la Commission à impliquer progressivement les pays candidats dans ce processus.

29. Le Conseil européen prend note de l'accord politique concernant l'extension de la coordination des systèmes de sécurité sociale aux ressortissants des États tiers et invite le Conseil à adopter au plus vite les dispositions nécessaires.

30. Le Conseil européen a pris note du Rapport conjoint sur les pensions du Comité de la protection sociale et du Comité de politique économique. L'adéquation des pensions, la soutenabilité des systèmes de pension et leur modernisation ainsi que l'amélioration de l'accès aux retraites complémentaires revêtent une importance particulière pour faire face à l'évolution des besoins. Le Conseil européen invite le Conseil à adopter une approche similaire pour la préparation du rapport sur les soins de santé et les soins aux personnes âgées, à la lumière de la communication de la Commission. Une attention particulière devra être accordée à l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes de soins de santé des États membres.